

PRIS DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Étienne, 17, à Lille. — A Paris, chez MM. HAVAS, Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'Office de l'Imprimerie.

ROUBAIX, LE 30 AVRIL 1888

CHOSSES D'ICI

« La République va se défendre ; la République se défend ». De quelque côté qu'on se tourne, dans le clan opportuniste-radical, on entend ce refrain-là. Et puis, tout aussitôt, les mêmes chanteurs, en guise de comptin, orient à tue-tête : « La République est forte, la République est invincible ; il lui suffit de vouloir, pour faire rentrer dans la poussière, tous ceux qui l'attaquent. »

On ajoute : « De danger, il n'y en a pas l'ombre. » Un peu de logique serait pourtant de mise, au milieu de tout cela.

Il serait bon, d'abord de distinguer entre la République, qui peut très bien sortir victorieuse de l'épreuve présente, et ses représentants actuels, les opportuniste-radicaux, qui certainement y disparaîtront.

Il faudrait, ensuite, remarquer qu'il y a quelque contradiction entre l'activité fiévreuse que déploient partout ces mêmes opportuniste-radicaux et la superbe assurance qu'ils affectent. Quand on n'a rien à craindre, on ne s'embarasse point de si grandes précautions.

Et s'imaginant-on que l'opinion publique en soit dupé ? Ah ! vraiment, non, elle n'en est pas dupe. Elle a bien vu fait de dénouiller la situation de tous les artifices dont on l'enveloppe, et de la juger telle qu'elle est.

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, que l'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Et s'imaginant-on que l'opinion publique en soit dupé ? Ah ! vraiment, non, elle n'en est pas dupe. Elle a bien vu fait de dénouiller la situation de tous les artifices dont on l'enveloppe, et de la juger telle qu'elle est.

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

le programme de la nouvelle société politique qui s'est imaginée sous le nom d'Union libérale ; ils le font recommander de la bouche à l'oreille, on prodigue les assurances de toutes sortes aux fonctionnaires menacés ou chancelants, aux opprimés d'aujourd'hui aux électeurs, les maîtres de demain.

Tout n'est point, certes, à dédaigner dans ce programme, emprunté d'ailleurs, dans ces parties essentielles, aux revendications des conservateurs. Mais voyez tout ce qu'on demande aux bons citoyens : quelles garanties donnez-vous ? Car, enfin, vous avez tout fait pour enlever le pouvoir aux conservateurs et vous n'avez su que céder à toutes les exigences des opportunistes, de même que ceux-ci, à leur tour, n'ont su que céder aux exigences radicales.

Vous forcez mieux, dites-vous ? C'est pour cela, sans doute, que vous démentez pratiquement votre programme en continuant à soutenir de vos votes, quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils demandent, les opportuniste-radicaux.

Mais nos intentions... Vos intentions, vos intentions, elles sont bonnes ; ce sont des pavés de l'enfer. Il faut autre chose à la fois pour convertir les conservateurs et pour sauver la République.

La législation internationale du travail. Nous avons annoncé que le Conseil fédéral suisse a adressé aux gouvernements des Etats industriels de l'Europe une note circulaire concernant la conclusion d'une convention internationale sur le travail dans les fabriques.

En 1881 déjà, cette autorité avait fait la même démarche par l'entremise de ses agents diplomatiques et consulaires ; mais les réponses qu'elle reçut alors lui montrèrent qu'il régnait sur cet objet les mêmes barrières de voir passablement divergentes.

D'une part, on appuyait sur les difficultés que rencontrerait l'initiative suisse, tandis que, de l'autre, on désirait tout d'abord préciser dans un programme, de l'examen duquel dépendrait la décision ultérieure, les points propres à être introduits dans une convention.

Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable. Plusieurs Etats ont adopté des lois sur le travail industriel ; d'autres se préparent à les faire. Divers corps législatifs se sont occupés de projets et de propositions, et même discuté spécialement la question de conventions qui y relatives. Cette question a été traitée d'une manière très approfondie dans la presse ; dans la vie publique même, elle acquiert un intérêt et une importance de plus en plus grande.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Il n'est point à méconnaître non plus les progrès réalisés dans une convention. Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable.

Toutefois, il est urgent que l'Etat agisse ainsi d'une manière efficace dans cette direction. Ce qui le prouve bien, ce sont les lois existant aujourd'hui dans un grand nombre d'Etats, en partie même depuis plusieurs décennies, et les mauvais résultats qu'ont fournis les enquêtes auxquelles on s'est livré dans ce domaine au point de vue de l'hygiène, de la statistique et de la science sociale.

L'honneur, aussi bien que le souci d'améliorer la force armée des Etats s'applique par la détermination de nombreuses d'années de la population, incitent à laisser subsister plus longtemps cet état de choses.

Les progrès que l'on cherche à obtenir ne pourront certainement pas se réaliser d'un seul coup ; aussi s'agit-il, sans doute, de dériver aux résultats réalisables dès le premier abord. Dans cet ordre d'idées, nous nous proposons de porter l'attention sur un projet d'union internationale, le travail du dimanche et le travail des femmes.

Le projet de l'union internationale, le travail du dimanche et le travail des femmes, et des autres points qui se rapportent à la dépravation physique et morale et, en un mot, au fait d'une exploitation trop considérable et trop abusive des forces de l'ouvrier, exploitation contraire aux lois de la nature et de la moralité.

La marche à suivre pour arriver à une entente internationale sur cette importante question devrait être, selon le Conseil fédéral, de convoquer tout d'abord une conférence se portant sur un caractère diplomatique et réunissant des délégués de différents Etats intéressés. Cette conférence, se basant sur un programme adopté d'avance, établirait la question et fixerait les points dont l'entente paraîtrait désirable et que l'on soumettrait ensuite aux gouvernements des Etats participants, en leur proposant de les sanctionner par une convention internationale.

Voici quels pourraient être les points principaux du programme de la Conférence préparatoire en question : 1. Interdiction du travail du dimanche. 2. Fixation d'un minimum d'âge pour l'admission des enfants dans les fabriques.

3. Fixation d'un minimum d'âge pour l'admission des enfants dans les fabriques. 4. Interdiction d'occuper les jeunes gens et les femmes dans les exploitations particulièrement nuisibles à la santé et dangereuses. 5. Restriction du travail de nuit pour les jeunes gens et les femmes.

6. Modalité d'exécution des conventions qui pourraient être conclues. Lorsque la conférence se serait entendue sur ces points ou sur certains d'entre eux, les résultats en seraient communiqués aux gouvernements sous forme de propositions et ces propositions seraient envoyées à tous les Etats intéressés. Les Etats qui voudraient adhérer à ces propositions n'auraient pas pour but de remplacer les lois nationales ; elles obligeraient seulement les parties contractantes à introduire dans leur législation nationale certaines prescriptions de minimum. Il va de soi qu'il resterait toujours possible aux Etats qui voudraient aller plus loin de le faire.

Les élections de dimanche au Conseil général. L'élection au Conseil général de Corogy (Nord) a donné le résultat suivant : M. de Gortaine, 1,904 voix, élu, contre M. Boulet, républicain, 1,240 voix.

Les conseillers municipaux à Saint-Ouen. Il s'agissait de compléter par quatre membres le conseil municipal de cette commune. Les opportunistes n'avaient pas présenté de candidats ; les révisionnistes et révolutionnaires étaient seuls en présence.

Voici le résultat du scrutin : Inscriés : 5,081. — Votants 2,481. Bulletins blancs 233. Suffrages exprimés 2,129. Majorité absolue 1,271.

Ont obtenu : M. Boulanger 1,026. Archais, révolutionnaire 988. Potin, 989. Dval, 986. Chaplain, 983. Laguerre, révisionniste, 953. Naguet, 953. Déroulede, 947.

Atome candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il y aura un second tour de scrutin dimanche prochain.

Il est à peine nécessaire, dit la Presse, de faire observer que c'est là une manifestation toute spontanée des électeurs en faveur de nos amis et de nos collègues.

qui n'avaient nullement posé leurs candidatures. Il n'y a pas eu une seule affiche opposée au non des candidats révisionnistes.

On n'est que dans la soirée de samedi que quelques républicains patriotes ont pensé à afficher leur dévouement au régime parlementaire actuel et leurs sympathies pour la République nationale, sur les noms du général Boulanger, de Laguerre, de Naguet et de Déroulede.

A Bayonne. Bayonne, 29 avril. — Hier a eu lieu à Bayonne une séance supplémentaire au conseil municipal, spécialement composée d'opportunistes.

Deux candidats étaient au programme : M. Laguerre, conservateur, qui est arrivé premier avec 1,850 voix, et M. Delvalle, opportuniste, qui n'en a obtenu que 1,450.

Le général Boulanger continué à observer la réserve la plus complète ; il ne prit part, dans les conversations qui continuèrent à avoir lieu divers personnes, ni se barner à des déclarations générales, ni à des commentaires sur les faits qui se passent et que nous avons rapportés.

Il a présidé la très grande partie de la journée de dimanche à dénouiller son courrier et à écrire des lettres. Le vie publiciste est resté à peu près complètement arrêté le dimanche en Angleterre.

Le général Boulanger a vu M. Rochefort pendant quelques instants. Quant à MM. Dillon, Naguet et les autres amis du général, ils ont travaillé plusieurs heures avec lui.

Le général Boulanger a été solennellement conduit à Londres par les journaux de lundi matin. Cette nouvelle a naturellement provoqué un certain courant d'émotion envers le directeur de l'Intransigeant.

Une dépêche de Londres au XIXe Siècle mentionne que sous l'impulsion de M. de Gortaine, le général Boulanger a été reçu par le comte de Paris, dans le château d'Hampton, le 28 avril.

On a vu cependant qu'il n'a pas plus de succès que celui de l'Indépendance belge affirmant qu'une entrevue avait eu lieu entre le général et le prince Victor.

La question internationale. Le Daily News publie la note suivante, dont nous nous sommes servis pour faire ressortir l'importance : « L'association de la presse est informée qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit que le Foreign Office ait fait des représentations au général sur sa présence en France. »

« Aucune communication officielle de ce genre n'a été faite. » Comme on le voit, c'est un démenti officiel de la note publiée par l'Agence Havas. Le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il n'a rien de plus à ajouter sur ce point de l'Angleterre, le jour qu'il a été vis-à-vis de Belgique.

La Haute-Cour de Justice. Paris, 29 avril. — Un journal ministériel, le Matin, raconte, à propos de la réunion de samedi, que la Commission d'instruction possède déjà un dossier à l'égard du général de Boulanger ; ce dossier est très volumineux et contient beaucoup de pièces intéressantes.

« Nous en demandons bien pardon à notre confrère, mais son information est absolument fautive et nous ne pouvons à ce sujet que répéter ce que nous disions au début de l'instruction ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

« M. de Gortaine a été nommé à la Haute-Cour de Justice ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion nous l'avons dit et fait avec nos journaux républicains. »

hypothèse, puisque les preuves existent en foule dans le dossier ? Mais voici qui est encore plus caractéristique. Dans son discours à Bayonne, M. Goblet qui a voté pour les poursuites contre M. Boulanger, dit ceci : « Nous devons attendre les résultats du procès en cours. S'ils n'étaient pas conformes à l'attente du gouvernement, il en faudrait accuser l'insuffisance de la loi. »

On n'aurait pas plus clairement que les preuves matérielles de l'accusation n'existent pas et il n'y a rien de plus à reprocher de l'affirmation plus que risquée du Matin l'aveu de M. Goblet.

Paris, 29 avril. — M. Athalin, juge d'instruction qui a été révoqué de la commission d'instruction, et rétrogradé à Paris, venant de Vernon, où il était en villégiature dans sa famille.

Les commissaires instructeurs ont fait grassement le lundi, vers 11 heures, M. Q. de Beaurepaire s'est rendu à la commission d'instruction, et a été reçu par M. de Gortaine, qui est resté à côté de M. de Beaurepaire, et est resté avec M. Merlin et Trauzet.

Le procureur général s'est montré fort ému, par ces révélations parues dans certains journaux au sujet de la séance plénière tenue samedi, et a couru de laque et est allé vers les membres de la Commission des dissentiments que nous avons signalés.

Pour atténuer l'effet de ces informations, MM. Merlin et Trauzet ont décidé de donner une nouvelle impulsion aux perquisitions afin de donner le change au bon public.